



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/49/L.61
8 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 88 g) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de
la Commission, M. Raiko Raichev (Bulgarie), à l'issue de
consultations officieuses sur le projet de résolution
A/C.2/49/L.27

Conférence des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 47/180 du 22 décembre 1992, par laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) du 3 au 14 juin 1996, et d'établir un comité préparatoire et un secrétariat spécial de la Conférence,

Remerciant de nouveau le Gouvernement turc d'avoir proposé d'accueillir la Conférence, qui doit se tenir à Istanbul,

Réaffirmant l'importance que revêtent, notamment pour Habitat II, les principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, ainsi que les objectifs, principes d'action, activités et moyens d'exécution énoncés au chapitre 7 d'Action 21², intitulé "Promotion d'un modèle

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. I et vol. I/Corr.1, vol. II, vol. III et vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

viable d'établissements humains" et dans les dispositions pertinentes du chapitre 28 de ce programme, intitulé "Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21";

Notant avec intérêt les progrès réalisés jusqu'ici dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tels qu'ils sont décrits dans les rapports du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa session d'organisation³ et de sa première session⁴, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux du Comité préparatoire et du secrétariat spécial de la Conférence⁵,

Notant également avec intérêt le rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa quatorzième session⁶,

Notant les recommandations relatives aux établissements humains qui figurent dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa deuxième session⁷,

Notant avec préoccupation que les ressources dont dispose actuellement le secrétariat de la Conférence, provenant notamment de contributions volontaires, y compris du transfert de ressources du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), demeurent insuffisantes pour appuyer le processus préparatoire à l'échelle envisagée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180, en particulier en ce qui concerne la capacité du secrétariat de fournir une assistance aux pays en développement et aux autres États qui en ont besoin dans les activités qu'ils mènent à l'échelon national pour préparer la Conférence,

1. Prend acte des rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) sur les travaux de sa session d'organisation, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 5 mars 1993³, et de sa première session de fond, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 22 avril 1994⁴, et entérine les décisions qui y figurent;

2. Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence⁵;

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 37 (A/48/37).

⁴ Ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 37 (A/49/37).

⁵ A/49/272.

⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 8 (A/48/8).

⁷ E/1994/33.

3. Approuve la recommandation contenue dans la décision I/1 du Comité préparatoire, tendant à ce qu'une troisième session de fond du Comité préparatoire, d'une durée relativement courte, soit organisée au Siège de l'ONU au début de 1996 pour mener à bien les préparatifs en vue de la Conférence⁸;

4. Note avec satisfaction les recommandations faites par le Comité préparatoire dans sa décision I/2, concernant les préparatifs aux niveaux national, régional et mondial, le projet de déclaration de principes et d'engagements, et le projet de plan d'action mondial, qui doit s'articuler autour des deux grands thèmes de la Conférence : "Un logement pour tous" et "Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation"⁸;

5. Prend note avec intérêt de l'appel lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que l'on donne à la Conférence l'importance d'un "sommet sur la ville", et réaffirme sa décision de convoquer la Conférence au niveau de participation le plus élevé possible⁹;

6. Recommande que le plan d'action mondial de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tienne compte des résultats de toutes les conférences mondiales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans des domaines connexes;

7. Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les organes, organisations, institutions et programmes compétents redoublent d'efforts et coopèrent étroitement en vue de préparer la Conférence;

8. Recommande aussi que l'attention voulue soit accordée à l'inclusion des questions relatives à un modèle viable d'établissements humains, telles qu'elles sont énoncées au chapitre 7 d'Action 21, dans le contexte d'un agenda pour le développement dont l'établissement est en cours conformément à ses résolutions 47/181 et 48/166, en date respectivement du 22 décembre 1992 et du 21 décembre 1993, et réaffirme que l'objectif général à poursuivre en matière d'établissements humains consiste à améliorer, du point de vue social, économique et écologique, la qualité de ces établissements humains et les conditions de vie et de travail de tous, en particulier des pauvres des zones urbaines et rurales;

9. Félicite sincèrement les États et organisations qui ont apporté ou se sont engagés à apporter des contributions financières ou autres à l'appui des activités préparatoires de la Conférence, et prie le Secrétaire général de la Conférence de continuer à tout faire pour mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires aux activités et aux préparatifs de la Conférence;

10. Engage de nouveau tous les gouvernements, notamment ceux des pays développés et des autres pays qui sont en mesure de le faire, et les institutions financières internationales et régionales, à contribuer largement

⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 37 (A/49/37), annexe I.

⁹ Résolution 47/180, par. 1.

aux fonds bénévoles créés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/180 pour financer les activités préparatoires de la Conférence et aider les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et efficacement à la Conférence et à ses préparatifs;

11. Demande que les travaux du Comité préparatoire et du secrétariat d'Habitat II continuent d'être financés au moyen des ressources inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies afin que la Conférence soit traitée de manière adéquate par rapport aux autres conférences internationales de portée mondiale organisées par l'Organisation des Nations Unies;

12. Prend note des contributions que les organisations, institutions et programmes du système des Nations Unies et les autres organisations qui exercent des activités dans le domaine des établissements humains apportent aux travaux du Comité préparatoire d'Habitat II dans l'exercice de son mandat et invite lesdits organismes à mobiliser des ressources financières pour aider les pays en développement qui en font la demande à préparer leurs rapports nationaux;

13. Encourage toutes les organisations non gouvernementales compétentes intéressées, notamment celles des pays en développement, à participer et à contribuer à la Conférence et à ses préparatifs, sur la base des procédures suivies lors de récentes conférences des Nations Unies;

14. Encourage également les organisations susmentionnées à contribuer sans réserve à sensibiliser davantage l'opinion mondiale aux problèmes que posent les établissements humains et au rôle important que peut jouer l'habitat dans le progrès social et la croissance économique, et les gouvernements à s'engager à instaurer dans les villes et villages des conditions durables de santé, de sécurité et de justice;

15. Prie les commissions régionales d'inclure dans leurs activités de programme pour 1995 un élément concernant les préparatifs de la Conférence, en mettant particulièrement l'accent sur les préparatifs de la Conférence dans leurs régions respectives, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session;

16. Demande à tous les États d'encourager une large participation des autorités locales et de tous les acteurs pertinents, notamment la communauté scientifique, les milieux industriels, les syndicats, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, aux préparatifs nationaux, régionaux et internationaux et de promouvoir un large échange d'informations et de données d'expérience à cet égard, en particulier sur les programmes de travail et les activités des comités nationaux;

17. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec le Secrétaire général de la Conférence, de lui rendre compte à sa cinquantième session de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence, notamment de l'application de la présente résolution;

18. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session le point subsidiaire intitulé "Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)".